













Bois de pernambouc : quel avenir pour l'espèce, les archetiers et les musiciens ? La voix de la France doit se faire entendre

Les archetiers du monde entier sont très inquiets quant à l'avenir de leur profession. Mais au-delà, ce sont aussi les musiciens, les ensembles et orchestres dont l'activité va être entravée : c'est toute la vie musicale telle que nous la connaissons qui peut se retrouver bouleversée à très brève échéance. Leur sort sera décidé lors de la CoP19 de la CITES¹ au mois de novembre où sera étudiée la demande du Brésil.

L'Union Européenne se positionne sur la proposition du Brésil le 29 septembre prochain. La France a une place importante dans les discussions en cours : aujourd'hui elle se tait et ne défend pas la cause des archetiers et de tout l'écosystème musical.

Un bois déjà protégé dont l'utilisation est encadrée

Le bois de pernambouc - seul bois utilisé à ce jour pour la fabrication des archets haut de gamme et professionnels – est classé à la CITES depuis 2007. Le commerce du bois servant à la fabrication des archets nécessite l'obtention de permis (autorisations administratives obligatoires).

Ce que représente la proposition brésilienne

Aujourd'hui, le Brésil - unique pays dans lequel pousse cet arbre — propose de durcir la réglementation existante en interdisant le commerce du pernambouc en l'étendant aux archets. Cela revient à supprimer tout approvisionnement aux archetiers les condamnant à l'extinction. Les transactions commerciales portant sur les archets et les musiciens voyageant avec leurs archets seraient alors soumis au système de permis CITES. Ce qui donnerait lieu à des démarches administratives insurmontables. A titre d'exemple, le passage en frontières dans deux pays d'un orchestre symphonique engendrerait l'exécution de 480 formalités administratives pour les seuls archets de l'orchestre.

Les archets, un danger pour la ressource?

L'archèterie en France et dans le monde est une activité majoritairement artisanale. Elle utilise très peu de pernambouc. La consommation en France est estimée à 1 arbre par an pour l'ensemble des artisans. Ce n'est donc pas cette activité qui menace le pernambouc mais, par exemple, le remplacement de la forêt par des plantations de pins et de l'eucalyptus et l'urbanisation de la région où pousse cette espèce,

Les archetiers acteurs de la conservation depuis plus de 20 ans

Les archetiers ont toujours eu à cœur de préserver cette espèce irremplaçable. Depuis 2000, les professionnels du monde entier, rassemblés au sein de l'IPCl², ont initié au Brésil des actions en faveur de la conservation du pernambouc, en lien avec les autorités et des ONG brésiliennes. 340 000 pernambouc ont déjà été plantés dont une part importante ne sera jamais exploitée pour assurer la conservation de l'espèce. Le Brésil, dans sa proposition, omet de prendre en compte cette donnée fondamentale dans le processus de réflexion des Parties.

L'archèterie est aujourd'hui directement menacée. Sans cette espèce, c'est la fin des archets et de ses savoir-faire centenaires. C'est aussi la musique telle que nous la connaissons aujourd'hui qui est mise en péril. La France a le devoir de s'en préoccuper.

Contact
Coraline Baroux-Desvignes, déléguée générale
06 16 58 61 51
contact@csfi-musique.fr

Chambre syndicale de la facture instrumentale – CSFI 9, rue Saint-Martin – 75004 Paris www.csfi-musique.fr

CSFI - GLAAF - ALADFI - AFO - Les Forces Musicales - Profedim - Snam CGT